

2024 - 59 Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024
Service : Transition écologique et dialogues citoyens
Référence : SH

Objet : PLAN VELO COMMUNAL - PLAN D'ACTION 2024/2028 - APPROBATION

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Ludivine BEN BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Yves ANDRIEUX à Jean-Michel EON

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Hélène RAUHUT-AUVINET à Laëticia BAR

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Yvan VALLEE à Ludivine BEN BELLAL

Sandrine GOURDON à Guy BERNARD-DAGA

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 26

Secrétaire : Michel LUCAS

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSE

Les enjeux de transition écologique et l'engagement de la ville de Couëron et de Nantes Métropole à atteindre la neutralité carbone imposent de réduire l'impact carbone de nos déplacements. Parmi l'ensemble des leviers d'actions possibles, l'incitation à l'usage d'autres modes de transport comme les modes actifs est essentiel.

Depuis de nombreuses années, la Ville et Nantes Métropole travaillent au développement des mobilités actives sur le territoire de la commune de Couëron : plan communal des déplacements doux, ateliers participatifs du pôle Loire Chézine sur les continuités intercommunales et sur la Ville apaisée, programme d'ecomobilité scolaire, animations d'information et de sensibilisation à la mobilité, schéma directeur des itinéraires cyclables métropolitain ...

Pour massifier la transition des modes de déplacement vers la pratique cyclable, la Ville a inscrit l'élaboration d'un plan vélo communal comme projet structurant de sa politique mobilité dans son projet de collectivité. Il vise la mise en œuvre d'un plan d'actions global actionnant tous les leviers disponibles pour favoriser la pratique cyclable sur le territoire : circulations, stationnement, sensibilisation, accompagnement, ...

Ce plan d'actions, adapté aux spécificités du territoire couëronnais participe ainsi à la structuration des politiques territoriales en matière de transition écologique, d'aménagement et d'inclusion sociale.

Le plan vélo communal vise à répondre aux problématiques suivantes :

- limiter le recours excessif à l'usage de la voiture et favoriser les reports modaux,
- rendre désirable et accessible la pratique cyclable,
- faire cohabiter tous les modes de déplacements sur un même espace public partagé.

Pour cela, il s'appuie sur 3 axes stratégiques :

1. aménager un réseau cyclable sécurisé, continu et intégré au schéma de circulation global,
2. déployer l'offre de services, le stationnement et la signalétique,
3. développer la culture vélo et accompagner les habitants dans leurs changements de pratiques.

Le plan vélo couëronnais se décline en un premier plan d'actions sur la période 2024-2028. Il est constitué de 32 actions réparties dans les 3 axes stratégiques en thématiques :

- Axe 1- aménager un réseau cyclable sécurisé, continu et intégré au schéma de circulation global :
 - o faire évoluer le schéma de circulation dans les centralités,
 - o déployer un maillage cyclable efficient et les conditions d'une cohabitation apaisée pour tous les modes,
 - o identifier les potentiels du territoire hors réseau viaire.
- Axe 2 - déployer l'offre de services, le stationnement et la signalétique :
 - o déployer des stationnements vélos adaptés aux usages,
 - o développer l'offre de services vélos sur le territoire,
 - o renforcer la lisibilité et l'opérationnalité des cheminements cyclables,
 - o rendre accessible à tous la pratique cyclable.
- Axe 3 - Développer la culture vélo et accompagner les habitants dans leurs changements de pratiques :
 - o déployer des stationnements vélos adaptés aux usages,
 - o développer l'offre de services vélos sur le territoire,
 - o renforcer la lisibilité et l'opérationnalité des cheminements cyclables,
 - o rendre accessible à tous la pratique cyclable.

Les mobilités étant une compétence métropolitaine, le plan vélo communal a été élaboré en collaboration avec la Métropole. Il assure ainsi la cohérence entre les politiques publiques menées par la Ville et celles de la Métropole et garantit leur efficacité.

Les ambitions sont partagées et coordonnées avec celles prises dans le cadre de programmations métropolitaines tel que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le pilotage de la mise en œuvre des actions est partagé entre la Ville et la Métropole.

Enfin, afin d'assurer la coordination des actions, la Ville assure le pilotage transversal du plan vélo communal.

Ce plan vélo communal s'est appuyé sur les contributions de l'ensemble des acteurs du « système vélo » du territoire en particulier les associations et les citoyens.

- citoyens : les citoyens ont été consulté en phase de diagnostic afin de s'assurer d'un partage de l'état des lieux et des priorités du territoire avec les habitants. 315 contributions ont été déposées sur la plateforme « Couëron c'est vous » et lors de la réunion publique du 8 novembre 2023 présentant le diagnostic réalisé par la Ville,
- partenaires associatifs : 12 associations volontaires ont rejoint le comité de suivi associatif plan vélo afin de suivre l'élaboration du plan vélo communal de la phase diagnostic à la planification des actions retenues au plan d'actions,
- deux acteurs associatifs « expert d'usage » ont accompagné la Ville depuis l'engagement du projet :
 - l'association Place au vélo via l'antenne couëronnaise de l'association,
 - l'association Véloce sport couëronnais.

Les contributions du Conseil Citoyen de la Transition Ecologique sur la politique mobilité du territoire, réalisées dans le cadre de sa saisine sur le projet de collectivité, ont également été intégrées au plan d'actions.

La Ville désire poursuivre la collaboration engagée durant la phase de mise en œuvre sous la forme d'un comité de suivi plan vélo dont les modalités de fonctionnement restent à préciser.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire et Cadre de Vie du 12 juin 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 3 juin 2024 ;

Vu le plan vélo communal et sa déclinaison en programme d'actions 2024/2028 ci-annexés ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver le plan vélo communal et son plan d'action 2024/2028 ,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 24 JUIN 2024

Michel Lucas
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 28/06/24 au 28/08/24 et transmise en Préfecture le 28/06/2024
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (5 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.